

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 14 octobre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

**2019 DAC 722** Subventions (2.500 euros) à l'association Compagnie La Déferlante dans le cadre de l'action culturelle locale du 19e.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à l'association Compagnie La Déferlante ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du 18 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.500 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 19e, à l'association Compagnie La Déferlante, 5 rue de l'Orme 75019 Paris, au titre de ses activités en 2019. N° simpa : 13065, 2019-08890.

Article 2 : Cette dépense d'un montant total de 2.500 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2019.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**